



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général aux
Affaires Départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société EOLE DE PAVELOTTE
sur le territoire de la commune de NOMECOURT**

Conformément au code de l'environnement, la préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2023-09-00044 du 07 septembre 2023, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 06 novembre 2023 au mardi 05 décembre 2023 inclus**, portant sur la demande présentée par la société EOLE DE PAVELOTTE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de NOMECOURT.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de NOMECOURT
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de NOMECOURT aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire-enquêteur ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de NOMECOURT – 13 rue de la Libération – 52300 NOMECOURT ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Michel DUFOUR, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de NOMECOURT

- le lundi 06 novembre 2023 de 09 h à 12 h,
- le samedi 18 novembre 2023 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 22 novembre 2023 de 14 h à 17 h,
- le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14 h à 17 h,
- le mardi 05 décembre 2023 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de NOMECOURT. Ils seront également consultables sur le site internet de la Préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société EOLE DE PAVELOTTE. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Dorothee FRISCH-GAUTHIER - société EOLE DE PAVELOTTE – 42 rue de Champagne – 51240 VITRY-LA-VILLE ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).